

- les maladies épizootiques strictement animales (type fièvre aphteuse) ;
- les maladies animales zoonotiques à transmission essentiellement alimentaire (type listériose) ;
- les maladies animales zoonotiques à transmission essentiellement non alimentaire (type rage).

Charbon ou fièvre charbonneuse

Description et importance	<p>La fièvre charbonneuse encore appelée Charbon bactérien ou Anthrax (terme anglo-saxon) est une maladie infectieuse⁽¹⁾, connue de longue date, due à une bactérie appelée <i>Bacillus anthracis</i> affectant de nombreuses espèces de mammifères mais principalement les herbivores (bovins, moutons, chèvres et chevaux). Son importance réside dans la mortalité rapide et très soudaine qu'elle induit dans les cheptels touchés, dans sa capacité de persistance et de résurgence⁽²⁾ à partir d'anciens foyers et dans sa transmission à l'homme par les animaux infectés ou leurs produits. Il s'agit d'une zoonose⁽³⁾ reconnue maladie professionnelle chez l'homme et classée MARC (maladie animale réputée contagieuse). Cette bactérie, capable de produire lors de sa multiplication une puissante toxine, appartient par ailleurs à la liste des agents pathogènes susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'attaques bioterroristes.</p>
Contexte	<p>De répartition mondiale, la maladie est également présente en France : jadis, l'enfouissement de cadavres d'animaux atteints a contribué à la contamination de certains sols (« champs maudits ») de certaines régions (notamment Savoie, Cantal) où historiquement sévissaient périodiquement des foyers. La bactérie peut survivre dans la terre sous la forme d'une spore⁽⁴⁾ pendant de très nombreuses années et contaminer l'herbe, l'eau et les plantes fourragères ingérées par les animaux au pâturage.</p>
La maladie	<p>Chez l'animal, la maladie peut prendre une forme suraiguë caractérisée par une mortalité soudaine quasiment sans symptôme, une forme aiguë et subaiguë avec fièvre, respiration difficile, incoordination des mouvements, convulsions, écoulements sanguins par les orifices naturels, œdèmes⁽⁵⁾ puis mort ; ou une forme chronique (cas notamment des espèces moins sensibles telles que le porc) caractérisée par un œdème de la langue, du pharynx, des écoulements sanguins s'échappant de la bouche puis mort par asphyxie.</p> <p>Chez l'homme, existent deux formes : la forme externe, cutanée, dont l'évolution est généralement favorable (mais la mort peut néanmoins survenir chez 5 à 20% des patients non traités) ; et une forme interne, viscérale, gastro-intestinale ou respiratoire selon la voie d'entrée de la bactérie, donnant lieu à une septicémie⁽⁶⁾ mortelle sans traitement. La forme respiratoire est la plus grave si un traitement n'est pas administré très rapidement.</p>

(1) Maladie infectieuse : maladie transmissible dont la cause essentielle (déterminante) est un virus, une bactérie ou un prion.

(2) Résurgence : ré-apparition d'une maladie ayant déjà sévi par le passé.

(3) Zoonose : maladie transmissible provoquée par un microbe (virus ou bactérie), un parasite (helminthe, champignon, protozoaire) ou un prion capable d'infecter au moins un animal vertébré (le plus souvent mammifère ou oiseau, quelquefois poisson ou reptile) et l'homme, la transmission s'effectuant de l'animal vers l'homme ou vice-versa.

(4) Spore : forme particulière adoptée par une bactérie pour résister à des conditions difficiles dans l'attente d'un environnement plus favorable.

(5) Œdème : infiltration de liquide dans un tissu.

(6) Septicémie : multiplication et dissémination généralisée d'un microbe par la voie sanguine.

<p>Modalités de transmission</p>	<p>Chez l'animal, la contamination a lieu le plus souvent en pâture en broutant de l'herbe contaminée particulièrement dans les endroits proches de cadavres charbonneux ou par ingestion en stabulation, de fourrages souillés par des cadavres de rongeurs ou récoltés sur des parcelles contaminées.</p> <p>L'homme peut se contaminer par souillure d'une plaie ou par piqûre accidentelle (forme cutanée de la maladie) lors de manipulation de carcasses, de denrées (viandes, abats), de produits (peaux, poils, laines, cornes, os) ou de cadavres, issus d'animaux infectés, cas historiquement rencontrés en Europe le plus souvent chez des bouchers, ouvriers d'abattoirs, ouvriers de tanneries ou de mégisseries, éleveurs, vétérinaires et équarisseurs. Une contamination par inhalation d'aérosol (forme pulmonaire) contenant des spores bactériennes en suspension dans les poussières est également possible.</p> <p>L'homme peut également se contaminer par ingestion de viandes ou d'abats (forme digestive de la maladie) issus d'un animal malade ou mort du charbon, comme cela se produit encore actuellement dans les pays peu développés.</p>
<p>Surveillance et rôle du LNR</p>	<p>Dans le cadre de la réglementation des MARC toutes les suspicions font l'objet de prélèvements envoyés pour analyse au Laboratoire national de référence (LNR de l'Afssa – Unité zoonoses bactériennes – Laboratoires d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses).</p>
<p>Point d'intérêt général</p>	<p>Afin d'éviter la contamination des pâtures et des élevages, les cadavres d'animaux charbonneux ne doivent jamais être autopsiés à la ferme mais doivent être incinérés (ainsi que leurs produits contaminés). En cas de survenue d'un foyer de charbon bactérien, les antibiotiques (pénicillines, fluoroquinolones) utilisés au stade précoce de la maladie sont efficaces.</p> <p>Dans les élevages atteints, l'utilisation d'un vaccin vétérinaire est également possible après obtention d'une ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) délivrée par l'ANMV (Agence nationale du médicament vétérinaire).</p>